



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS RCA25 22015, RCA25 22016 ET RCA25 22017

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2025, les règlements suivants :

- RCA25 22015 :** Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (dossier 1258062005)
- RCA25 22016 :** Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (dossier 1258062006)
- RCA25 22017 :** Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (dossier 1258062007)

Ces règlements entrent en vigueur le 10 décembre 2025 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 10 décembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude